

Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022 à 20h00
à la salle communale de Granges

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 28 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.
La majorité est à 15.

A partir du point 2 29 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.
La majorité est à 15.

Excusés : Mme Valérie Cottet, MM. Jean-Marc Boerlin, Frédéric Bracher, André Droux, Jérôme Lambert, Christophe Letellier

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 2 décembre 2022, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Bryan Philipona et Vincent Michellod sont nommés scrutateurs.

M. Steeve Gabriel relève que le budget est présenté avant les modifications des statuts. Il demande si les statuts ont une influence sur le budget. M. le Président répond que ce sont des charges liées et que l'influence est quasi nulle.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 septembre 2022

2. Budget 2023

2.1 Budget de fonctionnement

2.1.1 Présentation

2.1.2 Rapport et préavis de la commission financière

2.1.3 Approbation

2.2 Budget d'investissement

2.2.1 Présentation

2.2.2 Rapport et préavis de la commission financière

2.2.3 Approbation

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois

3.1 Présentation

3.2 Approbation

4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Veveysse

4.1 Présentation

4.2 Approbation

5. Modification du règlement scolaire

5.1 Présentation

5.2 Rapport et préavis de la commission financière

5.3 Approbation

6. Informations communales

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 septembre 2022

M. le Président explique que M. Frédéric Bracher souhaite qu'un complément soit apporté au 2^{ème} paragraphe de la page 9, à savoir : *M. Nicolas Berset invite M. Frédéric Bracher à un petit cours.*

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 septembre 2022 est approuvé par 27 oui et 1 abstention.

2. Budget 2023

2.1 Budget de fonctionnement

2.1.1 Présentation

Ce budget est présenté pour la deuxième fois selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Etabli de manière rigoureuse et prudente, le budget vise à maîtriser les dépenses, en se basant sur une approche pragmatique, et à assurer une certaine continuité dans son processus d'élaboration. Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 4'433'043.34 et de 4'419'645.20 de produits, d'où un léger déficit de Fr. 13'398.14.

L'estimation des recettes fiscales est revue à la hausse et tient compte de l'évolution positive de la population communale, en sus des projections basées sur les statistiques cantonales.

Les charges liées de CHF 2,7 millions, soit 60,9 % du budget, sont en augmentation de CHF 0,1 million (+4,3%) et limitent toujours notre marge de manœuvre communale.

Mme Christine Varone commente les postes.

0 Administration générale

Législatif et exécutif

Les charges relatives aux organes législatifs et exécutifs se montent à Fr. 142/m, soit 31,7 % du chapitre. Comparées à 2021, ces charges augmentent de Fr. 18/m et reflètent notamment le

temps consenti à l'avancement des projets d'investissement, ainsi que la prise en compte de l'entier des vacances pour le calcul de la charge AVS.

Services généraux

L'ensemble des charges de l'administration s'élève à Fr. 301/m, déduction faite de la part refacturée à la corporation forestière. Par rapport à 2021, la progression provient essentiellement des frais de fonctionnement de l'association des communes de la Veveyse pour un montant de Fr. 29,5/m.

Immeubles administratifs

Les charges des immeubles du patrimoine administratif servant à l'administration, représentent une charge de Fr. 31,7/m et des produits de Fr. 24,2/m. Les charges et revenus de l'immeuble de la Léchère 2b (parties communales), y figurent pour les cinq derniers mois de l'année 2023.

1 Ordre et sécurité publics, défense

La comptabilité du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse est reprise par l'Association des Secours Sud Fribourgeois. La charge effective de ce chapitre est de Fr. 49,6/m, en diminution de Fr. 34/m par rapport à 2022. Ceci s'explique par l'augmentation de la taxe non-pompier qui passe de Fr. 100.00 à Fr. 150.00 et par le loyer de Fr. 63'400.00 qui sera versé par le Bataillon Sud pour la location de la caserne.

2 Formation

Scolarité obligatoire

Les charges liées du cercle scolaire de la Basse-Veveyse, ainsi que celles du COV totalisent Fr. 1'161,7/m, soit 85,9% du chapitre.

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire prévoit toujours un déficit, mais les mesures consenties pour trouver des économies devraient porter leurs fruits. Notre participation est en légère baisse.

3 Culture et loisirs

La charge de ce chapitre de Fr. 52/m est en diminution de Fr. 16/m par rapport à 2022 (coûts pour le giron et la fête du 1^{er} août).

Une somme de Fr. 13/m, budgétée en 2022 pour un réaménagement léger de la zone de la chapelle, est reportée au budget 2023.

4 Santé

Les charges liées sont en hausse de Fr. 34,6/m pour totaliser à Fr. 509/m, soit une augmentation de 7,3%. Cela est imputable notamment aux :

- Coûts d'exploitation, d'entretien et charges financières des deux homes ainsi que la participation cantonale aux frais d'accompagnement de la personne âgée.
- Coûts des soins à domicile et des indemnités forfaitaires, ainsi que l'organe de coordination du RSSV.
- Frais de fonctionnement du RSSV.

5 Prévoyance sociale

Ces charges liées totalisent Fr. 482,5/m, en hausse de Fr. 42,5/m.

Famille et jeunesse

La participation communale au subventionnement des crèches et des mamans de jour se monte à Fr. 116,7/m, en hausse de Fr. 22,9/m (+ 24,4 %). Le budget est adapté aux chiffres effectifs 2022 et à la hausse de fréquentation.

Aide sociale

La participation aux frais du service social intercommunal s'élève à Fr. 99/m.

6 Trafic et télécommunication

La charge se monte à Fr. 332,3/m, en hausse de Fr. 34,7/m. Elle est imputable aux:

- Au traitement global du personnel édilitaire, partiellement refacturé, aux charges et aux loyers du bâtiment de l'édilité, et à la hausse des coûts d'énergie.
- A l'entretien courant des routes avec notamment la réfection du chemin historique près de la parcelle 9.
- A l'achat d'une lame à neige et divers autres outils.
- Aux honoraires externes d'ingénieurs qui sont prévus pour la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La charge nette se monte à Fr. 96,1 m, en progression de Fr. 16,3/m.

Approvisionnement en eau

Le budget intègre les besoins d'entretien du réseau d'adduction d'une valeur de Fr. 34,4/m, selon les mesures du PIEP. Pour assurer l'équilibre, une alimentation nette des financements spéciaux au maintien de la valeur (Fr. 17,1/m) est prévue. Cela confirme que les nouveaux tarifs de facturation de l'eau sont bien adaptés.

Traitement des eaux usées

Le budget intègre les différents travaux d'entretien pour maintenir le réseau de canalisations eaux claires et usées d'une valeur de Fr. 134'000.- selon les mesures du PGEE, ainsi que la participation à la STEP, qui passe de Fr. 82,7/m à Fr. 113,9/m.

Pour assurer l'équilibre, un prélèvement du financement spécial au maintien de la valeur de Fr. 130,6/m est nécessaire. Il ressort de ce mécanisme d'attribution et de prélèvement au maintien de la valeur une alimentation nette de Fr. 3,4/m, ce qui confirme également les tarifs de facturation.

Gestion des déchets

Le taux de couverture minimum de 70 % est respecté (78,3 %). Les frais de transports pour les livraisons à la SAIDF sont revus à la hausse, ce qui nous est favorable.

Lutte contre la pollution et l'environnement

Un nouveau règlement régissant les différentes subventions communales a été élaboré et sera soumis à la prochaine Assemblée communale en 2023. En lien avec ce règlement, l'enveloppe des subventions est augmentée à Fr. 6/m. Elle concerne la mobilité, les bâtiments et leur assainissement, ainsi que les biens-fonds.

Notre participation au cimetière se chiffre à Fr. 15,4/m pour la sécurisation des points de chute sur tout son pourtour.

Aménagement du territoire

Ce poste inclut toutes les prestations, y compris de personnel, liées au bon fonctionnement du service technique communal.

Economie publique

Le revenu net de ce chapitre est stable (Fr. 44,9/m), il comprend :

- Les charges et produits liés au domaine de Sâles, aux parchets communaux et à l'alpage. Ces immeubles sont attribués au patrimoine administratif.
- La participation aux associations touristiques régionales, par le biais de l'ACV, est en hausse à Fr 13,8/m. Elle reflète les obligations des régions découlant de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme.
- Les charges liées à la RGV, qui sera dissoute à la fin 2022, disparaissent. Elles sont toutefois reprises par l'ACV dès 2023.

9 Finances et impôts

Les revenus sont budgétés à Fr. 3,26 millions, soit une progression globale nette de Fr. 0,1 million (+3,2%)

Impôts

La somme des impôts sur le revenu et la fortune est revue à la hausse à Fr. 3,1 millions (+4,37%). Elle tient compte de la progression de la population communale et retient 69 contribuables de plus qu'en 2022, tout en intégrant les données statistiques du service cantonal des contributions.

Un montant de Fr. 21/m est prévu par le canton pour la compensation de base en lien avec la réforme fiscale des personnes morales. Les contributions immobilières sont revues à la hausse (+5/m à Fr. 260/m), ainsi que l'impôt sur les mutations immobilières (+Fr.10/m, à Fr. 70/m).

Péréquation financière

La péréquation est en baisse de Fr. 24,1/m pour se fixer à Fr. 43,6/m (- 35,6%). La péréquation financière se base sur des indices et comme ceux-ci se bonifient pour notre commune, nous bénéficions moins de ces retombées.

Administration de la fortune et impôts

Ce poste inclut les intérêts passifs sur les engagements (emprunts). Les charges pour le bâtiment de la Léchère 2b ont été prises en compte pour une période de 5 mois en 2023.

L'immeuble de la Croix-Blanche, le bâtiment de la route d'Attalens 9 et le bâtiment de la Léchère 2b représentent le patrimoine financier de la commune. Ils sont évalués à la valeur vénale et ne sont donc plus amortis. Le budget présente les charges usuelles pour ces trois immeubles et les loyers prévus, incluant les hausses des coûts énergétiques.

Pour la Léchère 2b, les montants inscrits au budget ont été déterminés pour une période 5 mois et se basent sur les chiffres définis dans le rapport d'investissement. Un montant a été réservé pour sa commercialisation.

2.1.2 Rapport et préavis de la commission financière et approbation

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Pour la deuxième fois le budget de fonctionnement 2023 a été préparé selon le nouveau modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales (MCH2). Ce budget est comparable avec celui de 2022, mais pas encore avec les comptes 2021 qui ont été bouclés avec l'ancien plan comptable.

Le corps des sapeurs-pompiers de la Basse Veveyse a été aboli au profit de la nouvelle Association Secours Sud Fribourgeois. De ce fait, au niveau du poste de l'ordre et sécurité publics, le compte 1507 disparaît. Ceci n'a toutefois aucune incidence sur le résultat car le compte 1507 s'équilibre.

La prévoyance sociale présente une augmentation de 9,64%, soit CHF 42'421. La moitié de cette hausse est imputable aux subventions aux crèches et garderies dont le coût progresse d'un tiers, passant de CHF 60'000 à CHF 80'000.

Le poste du trafic et de la télécommunication est en hausse de 12%. L'acquisition d'une lame à neige et des honoraires pour des conseils externes apparaissent au budget 2023. La non-exécution de la restauration du chemin historique prévue en 2022 occasionne son report sur le budget 2023.

Les comptes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées présentent un léger excédent à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de facturation.

La contribution de la Commune de Granges à la nouvelle association des communes de la Veveyse, se monte à CHF 68'111, ventilée dans différents postes du budget. En contrepartie, la participation à l'association région Glâne-Veveyse disparaît du budget.

L'augmentation prévue de 69 contribuables laisse présager une hausse des rentrées fiscales.

Finalement le budget 2023 est proche de l'équilibre, avec un excédent de charges de CHF 13'398.00

La commission financière préavise favorablement au budget de fonctionnement 2023.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la présentation du budget de fonctionnement 2023 et pour les réponses qui ont été apportées aux questions de la commission financière.

2.1.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté le budget de fonctionnement à l'unanimité, lors de sa séance du 21 novembre 2022.

La parole n'étant pas demandée, le budget de fonctionnement 2023 est soumis au vote et est accepté par 28 oui et 1 abstention.

2.2 Budget d'investissement

2.2.1 Présentation

Ce budget est également présenté pour la deuxième fois selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Il ne fait pas apparaître de nouvel objet. Le budget d'investissement 2023 est constitué des objets acceptés par l'Assemblée les années précédentes, ainsi que des votes complémentaires au budget 2022 (Améliorations foncières, étape 1 et chauffage de la Croix-Blanche).

Mme Christine Varone passe les différents postes en revue.

Administration générale

L'investissement voté en 2021 concernant la digitalisation des documents et l'archivage (Report Fr. 33'000.00).

L'investissement relatif au bâtiment de la Léchère 2b est affecté entièrement au patrimoine administratif durant sa construction. L'enveloppe, comprenant aussi le solde de l'étude, est reporté sous un seul compte (Report Fr. 2'300'000.00).

Ordre et sécurité publics, défense

L'investissement pour le véhicule du feu a été repris par l'ECAB dans le cadre de la loi sur la défense incendie et la sécurité.

Transports et télécommunication

Réfection du pont de la Biorde sur la route du Prey. Objet déjà voté et reporté dans l'attente du développement du projet de revitalisation de la Biorde (Report Fr. 115'000.00)
Station essence (Report Fr. 26'328,40)

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Report d'investissements votés en 2020 pour la construction des canalisations d'eau claire. Pour la partie concernant la Route d'Attalens, nous sommes toujours en attente du canton. Quant à la liaison entre la Route d'Attalens et de la Léchère, qui est liée à la construction sur la parcelle 9, elle est en cours (Report Fr. 234'560.00).

Etude pour la valorisation du centre du village. Cet investissement est terminé. Il se présente comme suit :

- L'investissement de Fr 25'000.00 a été réalisé entre 2020 et 2022. Il a coûté au total Fr. 25'848.00 et est donc clôturé avec un léger coût supplémentaire de Fr. 848.00.

Economie

Le projet des améliorations foncières (étapes 1 et 2) voté en 2021, ainsi que le vote complémentaire au budget 2022 (Report Fr. 1'124'907.00). Les participations de tiers et les subventions se montent à Fr. 728'000.00. Le report net est de Fr. 396'000.00.

Finances et impôts

Remplacement du chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche (Report Fr. 210'000.00). Les subventions s'élèvent à Fr. 12'000.00.

Budget d'investissement 2023

Reports des investissements acceptés Fr. 3'329'675.95.

2.2.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Le budget d'investissement 2023 ne présente pas de nouvelle demande. Seul un investissement a été clôturé en 2022, il s'agit de l'étude de la valorisation du centre du village.

La commission financière préavise favorablement au budget d'investissement 2023.

Nous remercions le Conseil communal pour la présentation du budget d'investissement.

2.2.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté le budget d'investissement à l'unanimité, lors de sa séance du 21 novembre 2022.

La parole n'étant pas demandée, le budget d'investissement 2023 est soumis au vote et est accepté par 28 oui et 1 abstention.

2.3 Vote final du budget et fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant pas demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2023 est soumis au vote et est accepté par 28 oui et 1 abstention.

M. le Président remercie Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation du budget. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois

3.1 Présentation

En préambule, M. le Président indique que les statuts de l'association secours sud Fribourgeois ont été acceptés dans la plupart des communes. Le Conseil communal a fait preuve de scepticisme sur ce projet et n'a pas manqué d'en faire part aux autorités concernées, car il avait besoin de réponses. C'est pour cette raison que ces statuts sont présentés maintenant, et non ce printemps, comme l'ont fait la plupart des communes. La commune de Granges souhaitait connaître les aspects financiers avant de les présenter, ce qui est d'autant plus important puisque nous sommes propriétaires d'une caserne. Ces éléments connus, tout comme les aspects opérationnels soutenus par nos sapeurs-pompiers, le Conseil communal peut présenter les nouveaux statuts ainsi que la nouvelle organisation avec confiance.

La nouvelle association SSF est le résultat de la fusion entre les ambulances du sud fribourgeois et la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers (bataillon sud).

Pour rappel, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours en 2021. En 2022, diverses mesures ont été entreprises afin de préparer les nouveaux bataillons afin que tout soit prêt pour l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2023.

Conséquences de la loi : le territoire cantonal est réparti en bases de départ, délimitées en fonction du risque et non des frontières politiques. Les trois districts du sud forment un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. Les corps des sapeurs-pompiers actuels sont dissous et réaffectés dans le nouveau bataillon. En ce qui nous concerne, le corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse devient la compagnie Granges, qui est l'une des 14 bases de départ pour le sud du canton, avec Châtel-St-Denis et la Verrerie. Les investissements consentis par les communes ces quinze dernières années ont été utiles, puisque cette base de départ est pérenne.

Concernant la gouvernance, comme toutes les associations de communes, il y aura une assemblée des délégués et un comité de direction. Un administrateur gèrera l'ensemble de la structure et la partie ambulance aura son propre chef, tout comme la partie pompier. Cette organisation réunissant ambulances et pompiers permet d'améliorer les synergies entre feux bleus. Les sapeurs resteront essentiellement des miliciens, alors que les ambulances sont un service professionnel.

Chaque commune est rattachée au bataillon, les moyens sont intégrés dans ce bataillon et la réglementation est identique dans toutes les communes.

Sur le plan institutionnel, toutes les communes sont représentées à l'assemblée des délégués (Granges dispose de deux voix). C'est M. Bruno Fischetti, Conseiller communal de Bossonnens, qui représente notre région au sein du comité directeur de l'association, qui sera présidée par M. François Genoud, notre Préfet.

Concernant les statuts, les modifications essentielles sont un nouveau but et la gestion de la défense incendie. Ils fixent les effectifs du bataillon, la solde, nomment le Commandant, son remplaçant et l'Etat-Major.

Les statuts définissent également l'obligation de servir de 18 à 40 ans, avec le montant de taxe d'exemption fixé à Fr. 150.00 francs dans le règlement (maximum à Fr. 200.00).

Les statuts règlent également les ressources financières. Les limites d'endettement sont fixées à 50 millions pour les investissements et à 2 millions pour la trésorerie.

Le coût par habitant se monte à Fr. 16.00, contre env. Fr. 25.00 aujourd'hui. Ceci est dû à l'augmentation de la taxe de Fr. 100.00 à Fr. 150.00 et à une mutualisation des charges.

La location de la caserne de Granges par l'association se monte à Fr. 63'400.00 par an, soit le même montant que nous recevions des 3 communes pour la location de la caserne jusqu'à aujourd'hui.

M. Georges Lugon demande ce qui se passerait si l'Assemblée refusait ces statuts. Etant donné que c'est une décision qui est liée à une loi cantonale, M. le Président explique que ces statuts devront repasser en Assemblée au début de l'année prochaine. Le Conseil d'Etat pourrait aussi imposer aux communes l'acceptation de ces statuts.

M. Vincent Michellod constate que l'on parle beaucoup des pompiers et pas des ambulances. Actuellement, la population n'est pas très bien desservie et les temps d'attente sont relativement conséquents. Comment va évoluer la situation ?

M. le Président précise que la situation est connue. Le temps d'intervention des ambulances, particulièrement pour Granges, est supérieur aux 15 minutes requises. M. le Président n'a pas parlé des ambulances dans sa présentation car il n'y a aucun changement. Les seules modifications concernent les pompiers. Toutefois, la problématique des ambulances a été transmise à l'association qui est consciente du problème et qui va tenter de trouver des solutions pour améliorer le temps de parcours des ambulances pour l'extrême sud du canton. Toutefois, ce n'est pas quelque chose de simple à réaliser, puisque cela impliquerait la création d'une nouvelle base de départ des ambulances qui est aujourd'hui à Vaulruz.

M. Vincent Michellod demande si c'est correct qu'une ambulance est stationnée à Châtel-St-Denis, mais qu'il n'y a personne pour la conduire.

M. le Préfet confirme qu'il y a bien une ambulance de réserve qui est basée à Châtel-St-Denis, mais qui n'est pas opérationnelle. La situation des ambulances devient de plus en plus compliquée. Il n'y a plus le service des urgences à Riaz, ce qui implique beaucoup plus de trajets à Fribourg avec des temps de trajet plus ou moins longs. Trois équipes sont sur pied la nuit et parfois elles se retrouvent dans des situations qui sont extrêmement compliquées. M. le Préfet est conscient du problème. En tant que Président de la nouvelle association, il explique que le comité, qui sera composé de 12 Conseillers communaux (4 par district), mènera des réflexions au niveau des ambulances. A relever que les ambulances du sud fribourgeois gèrent la moitié du territoire pour une trentaine de professionnels.

Mme Joëlle Grangier demande pourquoi cette association a été créée. M. le Président répond que c'est la nouvelle loi cantonale sur la défense incendie qui demande aux districts de regrouper leurs corps des sapeurs-pompiers. Les trois districts du sud travaillaient déjà ensemble au niveau des ambulances. Ils ont eu la volonté de regrouper les feux bleus sous la même association. Cela permettra de créer des synergies.

Au vu de l'augmentation de la population en Basse-Veveyse, M. Rodolphe Aeschlimann regrette qu'un centre d'ambulance ne soit pas créé à Châtel-St-Denis. Comme évoqué par M. le Préfet, M. le Président précise qu'un comité va gérer la partie des ambulances au sein de la nouvelle association. Ce comité est sensible à cette problématique. Toutefois, la création d'un centre d'ambulances à Châtel-St-Denis entraînerait des coûts non négligeables. De plus, il faut une certaine masse critique pour que l'on puisse engager des professionnels dans une base de départ.

M. le Préfet complète en soulignant l'aspect financier qui est indéniable ; les ambulances sont de la compétence des communes qui en assument les frais. En outre, au niveau des infrastructures, une délocalisation serait assez problématique.

M. le Président confirme à M. Vincent Michellod que pour ce qui est des pompiers, il y a la volonté de collaborer au-delà des frontières politiques et de prendre en compte le risque. M. le Préfet fait savoir qu'une collaboration intercantonale existe déjà au niveau des ambulances. Cependant, il pense que davantage de synergies pourraient être trouvées.

3.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois à l'unanimité, lors de sa séance du 21 novembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois, est soumise au vote et est approuvée par 27 oui et 2 abstentions.

4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Veveysse

4.1 Présentation

M. le Président explique qu'il y a une réelle volonté politique de renforcer la gouvernance régionale de notre district, en confiant à l'Association des communes de la Veveysse (ACV) des missions précises dans plusieurs domaines.

L'ACV sera composée de plusieurs commissions qui permettront de réfléchir et de développer des projets d'envergure pour le district, dans les domaines suivants : politique de l'enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du tourisme, du sport ou encore de la gestion des projets immobiliers veveysans. Cela s'ajoute à l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la mobilité.

M. le Président fait part des principales raisons de la révision des statuts :

- Parce que la dissolution de la Région Glâne-Veveysse au 31 décembre contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics (Délai : 1^{er} janvier 2023).
- Parce que la nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveysse est impérative. L'ACV financera dorénavant l'OT (Délai : 1^{er} janvier 2023).
- Parce que l'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur (Délai : 1^{er} janvier 2023).
- Parce que la conférence des Syndics, composée de 9 personnes, doit impérativement renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires (Délai : printemps 2023).
- Parce que certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle de notre district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc.

En se référant aux délais de la mise en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2023, M. Rodolphe Aeschlimann constate que l'assemblée est mise devant le fait accompli.

M. le Président souligne qu'il y a déjà quelque temps que l'on parle de cette nouvelle ACV et de son nouveau fonctionnement. Si l'assemblée n'était pas d'accord avec cette évolution, il aurait fallu le dire lorsque les objectifs de la future ACV ont été présentés.

M. Pierre-Philippe Durussel répète ce qu'il a dit il y a une année. Le déploiement de ces nouvelles activités au sein de l'ACV lui fait soucier au niveau des charges financières qui vont en découler. Il souhaite que l'association fasse une distinction entre ce qui est sympathique de faire, et ce qu'on peut effectivement se permettre, sans appauvrir le pouvoir d'achat de la population.

M. le Président précise que c'est aussi une volonté de l'association d'avoir une vue d'ensemble sur les dépenses ; élément qu'on n'a pas à ce jour puisque chaque association budgétise ses propres investissements. L'association qui est composée d'élus communaux sera sensible aux aspects financiers.

M. Vincent Michellod demande des précisions sur la gestion des projets immobiliers veveysans. M. le Président répond que cela concerne des projets immobiliers tels que celui du Réseau Santé et Social de la Veveyse ou celui du CO. Il devient difficile de gérer ces projets à l'interne car il n'y a pas la masse critique pour engager du personnel. Le fait d'avoir l'ACV permettra d'avoir une vue d'ensemble et de gérer au sein de l'association l'ensemble des projets immobiliers.

Si ces statuts ne sont pas acceptés, M. Steeve Gabriel demande si cela signifie que la commune de Granges ne serait pas membre de l'ACV. M. le Président répond que la commune de Granges est déjà membre de l'ACV. Si les statuts ne sont pas acceptés, le Conseil communal devra les soumettre à nouveau lors d'une prochaine assemblée.

4.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté la modification des statuts de l'Association des communes de la Veveyse à l'unanimité, lors de sa séance du 21 novembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, la modification des statuts de l'Association des communes de la Veveyse est soumise au vote et est approuvée par 28 oui et 1 abstention.

5. Modification du règlement scolaire

5.1 Présentation

Mme Annelore Kleijer explique qu'en début de législature, un règlement interne a été mis en place afin de définir le rôle et les objectifs du Conseil des parents. Ce règlement interne donne la possibilité à un parent d'assumer la Présidence du Conseil des parents. Cependant, le règlement scolaire actuel ne le permet pas, raison pour laquelle il doit être modifié afin d'y inclure cette possibilité.

Les principales modifications apportées au règlement scolaire sont donc essentiellement axées sur l'article 12 qui permet ainsi à un parent d'être Président du Conseil des parents. Les autres modifications sont des mises à jour permettant une mise en conformité du règlement scolaire avec les nouvelles bases légales en vigueur.

Les 3 Conseils communaux du cercle scolaire ont approuvé ces modifications. Mme Annelore Kleijer rappelle que chaque commune doit avoir son propre règlement scolaire.

5.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance de la modification du règlement scolaire qui n'appelle aucun commentaire de sa part. Elle préavise favorablement à cette modification.

Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce règlement.

5.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté la modification du règlement scolaire à l'unanimité, lors de sa séance du 3 octobre 2022.

La parole n'étant pas demandée, la modification du règlement scolaire est soumise au vote et est approuvée par 29 oui, soit à l'unanimité.

6. Informations communales

Bâtiment de la Léchère 2b - Suivi de la construction

Mme Christine Varone présente l'avancée des travaux.

Le bâtiment de la Léchère 2b, qui est hors d'eau, semble, depuis quelques semaines, ne pas avancer. Pourtant, la ferblanterie est exécutée, les fenêtres bois-alu, ainsi que les portes d'accès sont posées au rez-de-chaussée. Des travaux techniques sont également menés, que ce soit au niveau électrique ou au niveau CVS (chauffage, ventilation, sanitaire).

Ce sont des soucis de délai de livraison des fenêtres des étages, en PVC-alu, qui ont quelque peu décalé les travaux, notamment d'isolation, de blindage des lucarnes et de couverture. Face à l'augmentation des coûts des matériaux, des solutions ont dû être cherchées ; elles ont pris du temps, mais permettent pour l'instant d'assurer le suivi du budget. À ce jour, un montant d'un peu plus d'un million a déjà été payé aux entreprises mandatées.

Par rapport au bâtiment mitoyen de la famille Aubert, une installation technique totalement indépendante du bâtiment de la Léchère 2 b est en cours. Pour rappel, lors de l'achat, il avait été convenu de fournir le chauffage à M. et Mme Aubert. La commission de bâtisse a réfléchi à désolidariser ces deux bâtiments et un accord, réglant également les aspects financiers, a été finalisé pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un local technique dédiés uniquement à la bâtisse de M. et Mme Aubert. Les travaux d'installations électriques sont partiellement réalisés et rendront cette solution rapidement opérationnelle.

D'entente avec la direction des travaux, la réception du bâtiment est fixée à fin juillet 2023. Des réflexions quant à la commercialisation de ce bâtiment sont menées et devraient aboutir en début d'année prochaine avec l'idée de laisser aux futurs locataires un délai de six mois avant l'entrée dans les appartements.

Concernant l'installation de la pompe à chaleur pour la famille Aubert, Mme Christine Varone explique à M. Rodolphe Aeschlimann qu'un accord a été trouvé. La commission de bâtisse a analysé la possibilité d'utiliser la pompe à chaleur géothermique du bâtiment communal pour chauffer leur habitation. Cependant c'est compliqué car leur habitation est en haute température avec des radiateurs.

Mme Christine Varone précise que le contrat de vente spécifie que la commune doit leur fournir le chauffage. M. et Mme Aubert ne voulant pas réinstaller leur ancienne chaudière à gaz, un compromis a été trouvé pour l'installation d'une énergie renouvelable. Ainsi, chaque bâtiment est indépendant l'un de l'autre.

Cette situation pose problème à M. Rodolphe Aeschlimann. La commune a déjà payé Fr. 25'000.00 pour la construction du garage et là, elle participe encore à la mise en place du chauffage ; la famille Aubert a de la chance.

Concernant le garage, Mme Christine Varone précise que cela était convenu dans le prix d'achat de la parcelle. Quant au chauffage, le compromis trouvé permet à chacun de le gérer soi-même et d'être totalement indépendant. M. et Mme Aubert participent financièrement à l'installation du chauffage.

Si M. Georges Lugon n'a rien contre le compromis, il se demande si la négociation s'est faite comme il le fallait lors de l'achat de la maison. A son avis, la négociation initiale comporte quelques lacunes.

Mme Christine Varone répond qu'on peut le voir comme ça aujourd'hui. Toutefois, c'étaient les conditions de base pour que la commune puisse acquérir la parcelle. Elle réaffirme que la solution trouvée aujourd'hui, entre la commission de bâtisse et la famille Aubert, est la bonne ; on ne peut pas revenir dans le passé.

Point sur l'installation des Molok

Mme Fabienne Dietrich communique le résultat de l'étude de faisabilité pour la mise en place des Molok.

Cette étude a démontré qu'il était complexe de mettre en place des Molok à Granges. En effet, nous sommes contraints à diverses législations (visibilité, place d'arrêt suivant le type de route, protection du patrimoine). De plus, il n'est pas possible d'installer des Molok en zone agricole, sans effectuer une modification du PAL ; ce qui prendrait passablement de temps. En l'état, le Conseil communal doit encore réfléchir sur la suite à donner à ce projet. Toutefois, suite au sondage envoyé à la population, le Conseil communal a bien pris note de la volonté des citoyens de conserver un point de collecte au village et de ne pas voir les taxes augmenter.

Tarif de la SAIDEF

Mme Fabienne Dietrich fait part de la situation entre la SAIDEF et la SATOM.

Suite à notre collaboration avec la commune d'Oron, le Conseil communal a remarqué que les prix pratiqués par la SAIDEF étaient nettement supérieurs à ceux pratiqués par la SATOM.

La SAIDEF, tout comme la SATOM, sont des centrales d'incinération des déchets, ce sont toutes les deux des Sociétés anonymes avec des actionnaires, dont les communes fribourgeoises pour la SAIDEF. En tant que communes fribourgeoises, nous sommes dans l'obligation d'acheminer les déchets ménagers à la SAIDEF.

La SATOM pratique un prix de Fr. 110.00/la tonne, alors que la SAIDEF est à Fr. 155.00/la tonne pour les ordures ménagères. Pour les encombrants, la différence est encore plus grande, la SAIDEF facture Fr. 174.00/la tonne, contre Fr. 110.00 pour la SATOM. Ces prix élevés expliquent peut-être la difficulté de certaines communes à couvrir les 70% des frais par les taxes.

Afin de comprendre cette différence de prix, l'association des communes de la Veveyse, sous l'impulsion de la commune de Granges, a écrit un courrier à la direction de la SAIDEF en leur demandant des explications. Deux syndics de la Veveyse, dont M. Savio Michellod, ont rencontré la SAIDEF. Les explications suivantes ont été données :

- La SAIDEF ne peut pas être comparée à la SATOM pour différentes raisons :
 - ✓ La SATOM a amorti ses installations et peut ainsi pratiquer des prix très attractifs sur le marché.

- ✓ Elle possède des installations pour le Biogaz et est propriétaire de son réseau pour le chauffage à distance, contrairement à la SAIDEF qui a un partenariat avec le Groupe E (également actionnaire) et le prix de rachat est nettement moins bon.

Compte tenu de la situation, la SAIDEF a indiqué qu'une baisse des prix n'est pas prévue, ni possible pour le moment. Le Conseil communal n'a donc pas de marge de manœuvre pour faire baisser ces coûts.

Mme Fabienne Dietrich précise à M. Georges Lugon que les citoyens vont continuer d'amener leurs poubelles à la déchetterie du Grivaz, mais que pour respecter la législation en vigueur, la commune d'Oron apporte une certaine quantité de déchets à la SAIDEF. Les communes fribourgeoises faisant partie de la zone d'apport, elles ont l'obligation de livrer leurs déchets incinérables à la SAIDEF.

Etant donné qu'il s'agit d'une loi cantonale, M. Pierre-Philippe Durussel se demande si on ne pourrait pas soulever le problème au Grand Conseil. M. le Président explique que cela n'est pas si simple car la SAIDEF est une société anonyme dont nous sommes actionnaires et, de ce fait, nous avons des obligations.

Mme Joëlle Grangier revient sur la possibilité de mettre en place des Molok. Elle ne voit pas comment on pourrait éviter l'augmentation des prix, car il faut tenir compte de l'achat, de la mise en place, de l'entretien... Elle demande également quels sont les avantages.

Mme Fabienne Dietrich explique qu'avec un système au poids, la quantité de déchets diminue. Cela s'est confirmé avec la benne compacteuse située à la déchetterie du Grivaz. Les Molok permettraient, de par leur capacité, de récupérer plus de poubelles. Il y aurait moins d'odeurs et, esthétiquement, ils s'intégreraient mieux que les containers dans un espace urbain. En l'état, le Conseil communal doit encore analyser ce projet et voir dans quelle mesure il peut être mis en place, sans augmentation de taxe.

M. Vincent Michellod est d'avis qu'un système de Molok avec la pesée réduirait la quantité de déchets car les gens trieraient mieux.

Pénurie d'électricité

Point de rencontre d'urgence

M. le Président annonce que le Conseil communal, en collaboration avec le canton, a dû mettre en œuvre un point de rencontre d'urgence. Il s'agit d'un emplacement où les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. Le lieu choisi est l'administration communale. Ce point de rencontre sera équipé d'une radio reliée au réseau Polycom (réseau d'urgence qui fonctionne aussi lorsque les réseaux civils sont hors service). Ces points de rencontre d'urgence ont deux missions principales : informer la population ainsi que prendre et transmettre les alarmes.

Mesures prises par la commune

Mme Annelore Kleijer souligne les mesures prises par le Conseil communal, à savoir la diminution de la température dans les bâtiments communaux, l'extinction de l'éclairage de la chapelle jusqu'à fin mars, la pose du sapin de Noël avec des guirlandes LED fournies par la commune, et une diminution des décorations de Noël sur les lampadaires.

Mme Annelore Kleijer rappelle la soirée d'information organisée le jeudi 15 décembre à Attalens par les commissions d'énergie des communes de Bossonnens, Attalens et Granges. Le but de cette séance est de donner des pistes afin que chaque citoyen puisse diminuer son impact énergétique.

Stations de pompage

Mme Fabienne Dietrich donne quelques renseignements sur l'utilité et le fonctionnement des stations de pompage.

Les eaux usées qui sont acheminées jusqu'à la station d'épuration à Ecublens, passent par des stations de pompage. Ces stations de pompage sont soit propriété de la commune (il y en a deux à la zone industrielle), soit propriété de la VOG. Ces stations fonctionnent à l'électricité. Pour les stations de pompage communales, le Conseil communal a décidé de ne pas mettre en place de groupes électrogènes en cas de coupures. Actuellement, il est impossible de trouver un groupe électrogène à louer, ou à acheter dans les délais nécessaires. La VOG a prévu de tenter d'alimenter les stations de pompage avec des groupes électrogènes pour autant que cela soit réalisable.

En cas de coupures d'électricité, l'évacuation et le traitement des eaux usées ne sont pas assurés. Dès lors, il est important de limiter sa consommation d'eau si cette situation devait se produire.

Site internet - Programme de législature

M. le Président informe que le site internet a été amélioré avec un nouvel onglet qui permet de suivre les différents chantiers en cours relatifs au programme de législature. Il sera actualisé de manière régulière.

Concernant le programme de législature, une séance de réflexion aura lieu fin janvier, afin de planifier les investissements futurs, l'objectif étant d'établir des priorités et de définir une planification financière. Un nouveau règlement des subventions devrait être présenté l'an prochain, ainsi qu'un règlement de police.

7. Divers

Concernant la problématique des STAP évoquée par Mme Fabienne Dietrich, M. Vincent Michellod pense qu'il serait judicieux de transmettre l'information par tout-ménage. Mme Fabienne Dietrich explique qu'il y a différents niveaux prévus dans le plan OSTRAL. Au cas où la situation devrait se péjorer et que des coupures d'électricité seraient envisagées, la commune en informera la population, le moment venu.

M. Bernard Vienne explique que le bras de fermeture du porche d'entrée de la Chapelle a été démonté. Une affiche a été posée demandant à la personne de se dénoncer, sinon une plainte sera déposée.

M. le Président déplore ce fait. Il explique qu'un système de vidéosurveillance est en place au bâtiment communal et qu'il peut être utile en cas de besoin. Cependant, il faut en informer rapidement la commune car les images sont gardées uniquement quelques jours.

M. Rodolphe Aeschlimann tient à remercier l'employé communal, M. Yanick Ruchti, pour son très bon travail.

Concernant le chantier de la parcelle 334, M. Rodolphe Aeschlimann demande si un compteur d'eau a été posé durant les travaux, car il n'a rien vu. Mme Fabienne Dietrich explique que l'AVGG facture au propriétaire un forfait par appartement pour l'eau de construction utilisée durant les travaux.

M. Alphonse Gabriel complète en précisant que les pertes d'eau sont à charge de l'AVGG.

M. Pierre-Philippe Durussel se réfère à l'appel lancé par la commune pour trouver des membres dans la cadre de la commission pour la Fondation Vienne. Il demande quels critères ont été retenus et quels sont les membres de la commission.

Mme Christine Varone répond que 6 personnes ont manifesté leur intérêt pour rejoindre la commission. Différents critères ont été fixés (professions différentes, mélange de générations...) dans le but d'avoir plusieurs profils. Le Conseil communal a également privilégié des candidats qui n'étaient pas déjà impliqués dans d'autres commissions communales.

La commission est composée de Mme Roxana Egger, de MM. Jérôme Fornerod, André Droux, ainsi que de Mmes Fabienne Dietrich et Christine Varone.

M. Georges Lugon se réfère au chemin qui mène à l'ancien arrêt de gare de Granges et indique qu'il n'est pas en très bon état. Celui-ci est envahi par les herbes. Un petit entretien par la pose de gravillon le rendrait plus praticable.

M. le Président en prend bonne note.

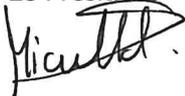
M. le Préfet relève la très grande qualité de la présentation de M. Savio Michellod des statuts des secours sud Fribourgeois et de la synthèse dont il a fait preuve, ce qui a permis à tout le monde de comprendre rapidement ce qui allait être voté. M. le Préfet est très heureux et fier que l'assemblée communale ait accepté ces statuts. Il la remercie pour la confiance témoignée. Il remercie également les membres du Conseil communal ainsi que l'administration pour la parfaite préparation de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie particulièrement Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la préparation et la présentation du budget 2023. Il remercie également la commission financière pour sa collaboration, ainsi que Mmes Patricia Gabriel et Christel Prélaz pour la préparation et l'organisation de cette assemblée, et M. Yannick Ruchti pour la préparation de la salle. M. le Président remercie également l'ensemble de ses collègues, qui ont contribué à la préparation de cette assemblée communale.

M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

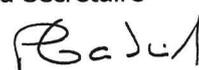
L'assemblée est levée à 21h50.

Le Président



Savio Michellod

La Secrétaire



Patricia Gabriel